

## COMMISSION SPECIALE

**Au sujet de la fermeture de certaines rues demandée par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien.**

*Compte-rendu de l'assemblée du 3 avril*

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, L.-A. Lapointe, Robillard, Vallières, Bastien, Larivière, Robertson. — Soumis et lu le projet de rapport suivant:

A la Ville de Montréal,

La Commission Spéciale re droits de la Ville et de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique,

Re demande de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour la fermeture de certaines rues dans les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie,

A l'honneur de faire rapport:

Que, conformément aux instructions du Conseil, elle a mûrement étudié la demande de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour la fermeture de certaines rues près de la cour de la gare Viger, dans les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie (maintenant quartier Papineau).

Cette question est devant le Conseil depuis au-delà de deux ans, et votre Commission est d'opinion que l'on devrait en venir à une décision sans plus de retard, vu que de plus grandes facilités pour la manutention des marchandises devraient être données à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, en tenant dûment compte, cependant, des intérêts de la Ville et des propriétaires intéressés.

Des négociations à ce sujet sont pendantes depuis longtemps entre cette Commission et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et plusieurs conférences collectives et séparées avec les propriétaires intéressés et les représentants de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ont eu lieu. Votre Commission a inspecté la localité où sont situées les rues dont on demande la fermeture. L'on a eu fréquemment recours aux services des avocats de la Ville, des fonctionnaires du Département de la Voirie et du surintendant du Département de l'Aqueduc, et toutes les précautions possibles ont été prises pour protéger les intérêts en jeu.

Votre Commission, après mûre délibération, recommande que la demande de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, en date du 30 mars, 1903, ne soit pas accordée telle que formulée.

Néanmoins, votre Commission est d'avis qu'il serait dans l'intérêt général que la rue Barclay, la rampe de la rue Brock et certaines parties des rues des Commissaires, Wolfe, Montcalm et Beaudry, telles qu'indiquées sur le plan ci-joint, en date du 6 mars, 1905, marqué "A", soient fermées.

Mais, avant d'en arriver à cette conclusion, votre Commission a discuté la question à l'étude avec les propriétaires des immeubles situés entre les rues Notre-Dame, Woodyard, des Commissaires et Panet et les représentants de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et afin de lui permettre de compléter et de parfaire l'agrandissement de son installation, la compagnie a été priée d'acquérir tous les immeubles qui se trouvent entre les rues Notre-Dame (côté sud), Woodyard, des Commissaires et Panet (côté ouest), pourvu qu'ils puissent être achetés à des conditions raisonnables, fixées et déterminées d'avance.

Elle recommande par conséquent, que la rue Barclay, la rampe de la rue Brock et certaines parties des rues des Commissaires, Wolfe, Montcalm et Beaudry, sus-mentionnées, soient fermées et que permission soit accordée à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, d'y construire et établir des voies pour le service de la compagnie, mais sauf les charges et conditions suivantes:

1.—La compagnie sera responsable des dommages qui pourront être causés à toute personne ou à toute propriété, à raison de la fermeture de la rue, rampe et parties de rues susdites, ou des changements qui pourront être faits à leurs niveaux, et devra aussi indemniser la Ville de Montréal et la tenir indemne contre toute poursuite intentée, jugement rendu ou réclamation reconnue bien fondée contre ladite ville, y compris le capital, l'intérêt et les frais, suivant le cas.

2.—La compagnie accordera gratuitement à la Ville un droit perpétuel de passage sur sa propriété, au sud de la rue

## SPECIAL COMMITTEE

Anent the closing of certain streets asked for by the Canadian Pacific Railway Company.

*Report of Meeting held the 3rd of April.*

Present: Ald. Lévy, chairman, L. A. Lapointe, Robillard, Vallières, Bastien, Larivière and Robertson.

—Submitted and read the following draft of report:

"To the City of Montreal,

The Special Committee anent the rights of the city and the Canadian Pacific Railway Company,

Re demand of the Canadian Pacific Railway Company to close certain streets in St. James and St. Mary's wards.

Respectfully report:

That, in compliance with the instructions of the Council, they have carefully considered and investigated the application from the Canadian Pacific Railway Company, to close certain streets in the vicinity of Viger station yard, in St. James ward and St. Mary's ward (now Papineau ward).

This question has been before the Council for a period exceeding two years, and your Committee are of opinion that a decision should be reached without further delay, as increased facilities for handling freight should be given to the C. P. Ry Company, with due regard, however, for the interests of the City and interested proprietors.

Negotiations in this connection have been pending between this Committee and the C. P. Ry Company, for a lengthy period, several combined and separate meetings with the interested proprietors and the railway representatives were held. Your Committee inspected the locality where the streets asked to be closed are situated. The services of the City Attorneys, of the officials of the Road Department and of the superintendent of the Water Department, were frequently appealed to and all possible precautions have been taken to protect the interests at stake.

Your Committee, after all due deliberation, recommend that the application of the C. P. Ry Company, of date 30th March, 1903, be not granted as formulated.

Nevertheless, your Committee are of opinion that it would be in the general interest that Barclay street, Brock street ramp and certain portions of Commissioners, Wolfe, Montcalm and Beaudry streets, as shown on plan hereto annexed of date 6th March, 1905, marked "A", should be closed.

But, before arriving at this conclusion, your Committee discussed the question at issue with the owners of real estate, situated between Notre-Dame, Woodyard, Commissioners and Panet streets, and with representatives of the C. P. Ry Company and, in order to complete and perfect their proposed enlargement, the Company was requested to acquire the entire real estate lying between Notre-Dame (south side), Woodyard, Commissioners and Panet streets (west side), provided the same may be purchased at fair conditions, fixed and determined beforehand.

They, therefore, recommend that Barclay street, Brock street ramp and certain portions of Commissioners, Wolfe, Montcalm and Beaudry streets, above mentioned, be closed, and that the C. P. Ry Company be allowed to lay and establish tracks thereon for the service of the Company, but subject to the following charges and conditions:

1.—The Company shall be liable for damages, which may be caused to any person or property, by reason of the closing of the said street, ramp and portions of streets, or alterations in the levels thereof, and shall also indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgment rendered or claim recognized as well founded, against the City, including capital, interest and costs, as the case may be.

2.—The Company shall grant gratuitously to the City a perpetual right of way over its property at the south of Notre-